



## Mariage prévu en Suisse

---

01.06.2022

### Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

---

- Formulaire: Demande en vue de mariage, doit être rempli au guichet de l'ambassade.

#### **Pour la personne de nationalité ou domiciliée suisse:**

- copie du certificat relatif au domicile actuel en Suisse
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

#### **Pour la personne de nationalité étrangère :**

- acte de naissance original délivré par le "Civil Status and Passport Department"
    - a) Confirmation de l'état civil „Certificate of Personal Record“: délivré par le „Civil Status and Passport Department“
    - b) acte de divorce Acte de divorce original délivré par le „Civil Status and Passport Department“
    - c) certificat de décès original délivré par le „Civil Status and Passport Department“
  - certificat original relatif au domicile actuel
  - passeport ou carte d'identité valable
  - Extrait du casier judiciaire "Original Non-Conviction Certificate"
  - Preuve de compétences linguistiques (au minimum niveau A1) dans la langue parlée au futur lieu de domicile en Suisse
- Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

#### **Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :**

- acte de naissance original avec filiation des parents
- acte officiel original établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité
- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

#### **Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :**

- copie de l'acte de naissance
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et **ne doivent pas être datés de plus de six mois**. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

#### **Pour prendre résidence en Suisse :**

En plus des documents mentionnés dans la liste, il faut remplir et joindre au dossier le formulaire de visa en **trois exemplaires (Formulaire D - long séjour)**, passeport jordanien, **original + trois copies et 3 photos passeport identiques**. (Le passeport doit être établi depuis moins de 10 ans, contenir au minimum deux pages vides et avoir une validité de trois mois minimum).

## Traduction

---

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être accompagné d'une traduction officielle effectuée par un office reconnu.

## Légalisation

---

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

### **Ministry of Foreign Affairs and Expatriates**

Queen Alia Airport Street  
PO Box 35217  
11180 Amman  
Jordan

## Interprète

---

Si le/la requérant(e) ne maîtrise pas suffisamment une langue officielle suisse pour remplir les formulaires, l'accompagnement d'un traducteur officiel reconnu est obligatoire. Celui-ci ne peut pas être un membre de la famille.

## Emoluments

---

Les émoluments pour cette procédure préparatoire se montent à: CHF 310.— (avec le Visa : CHF 394. —) en monnaie locale (JOD) au moment du dépôt de la demande (contre quittance).